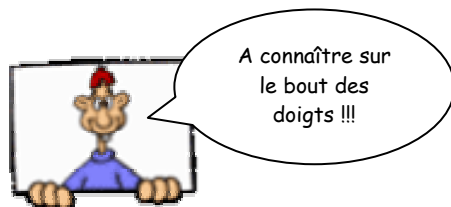


Les poids et dimensions



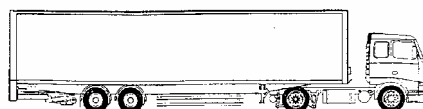
LE GABARIT DES VEHICULES

LA LONGUEUR

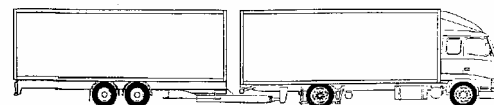
VEHICULE ISOLE ou PORTEUR



VEHICULE ARTICULE



TRAIN ROUTIER



Des exceptions existent dans certains cas :

- Trains routiers **porte voitures** : .
- Ensemble composé d'un véhicule remorqueur et d'un véhicule en panne :

LA LARGEUR

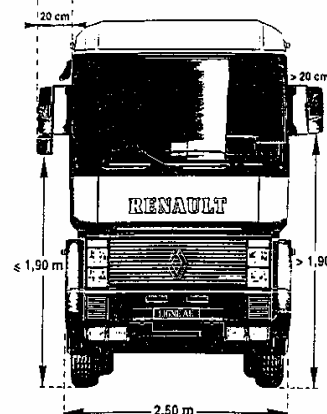
La largeur d'un véhicule poids lourd est de : **2,55 mètres maximum**

Lorsqu'ils dépassent de 20 cm, les rétros doivent être placés à **1.90 m** du sol.

▶ **2,60 m** pour les véhicules de transport sous température dirigée (frigorifiques par exemple).

▶ **3 m** pour le transport de véhicules accidentés.

▶ **A PARTIR DE 2,10 m, les feux de gabarit ou d'encombrement sont obligatoires.**



LA HAUTEUR

Il n'y a aucune limitation en France, les hauteurs des ponts ou tunnels sont annoncées jusqu'à **4,30 m** mais pas au-dessus.

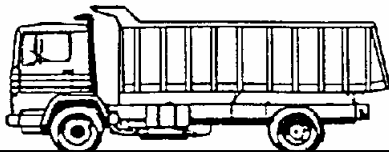
LE POIDS

Le Poids Total Autorisé en Charge (PTAC)

C'est le poids maximum que peut atteindre un véhicule (automobile ou non) chargement compris. Il est fixé par le service des Mines et inscrit sur la carte grise du véhicule.

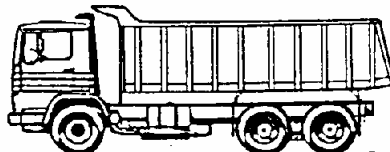
Exemples :

véhicule à 2 essieux



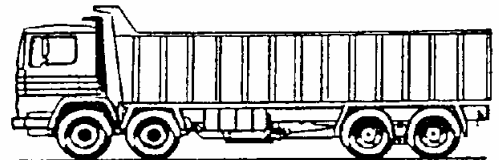
PTAC maxi :

véhicule à 3 essieux



PTAC maxi :

véhicule à plus de 3 essieux



PTAC maxi

La Charge utile

C'est la différence entre le poids à vide (PV) et le PTAC du véhicule. La C.U. correspond **au poids de la marchandise qui peut être chargé** dans un camion ou une remorque.

Complétez le tableau ci dessous :

Véhicule	PV	PTAC	CU
Porteur	8 tonnes	19 tonnes	
Remorque	6 tonnes	19 tonnes	
Semi remorque	7 tonnes	24 tonnes	
Porteur	8 tonnes	25 tonnes	

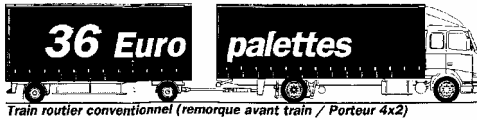
Le Poids Total Roulant Autorisé

le PTRA est utilisé pour les ensembles de véhicules ou véhicules articulés. C'est le poids maximum **qu'un véhicule moteur (tracteur ou camion) peut tracter**.

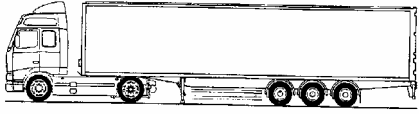
Le PTRA est fixé par le service des Mines et inscrit sur la carte grise du véhicule.

Le PTRA est de :

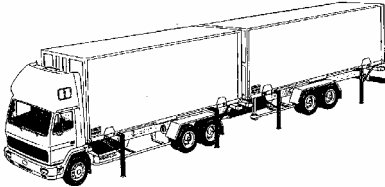
A s s e s r i o r



Véhicules 4 essieux :



Véhicules 5 essieux :

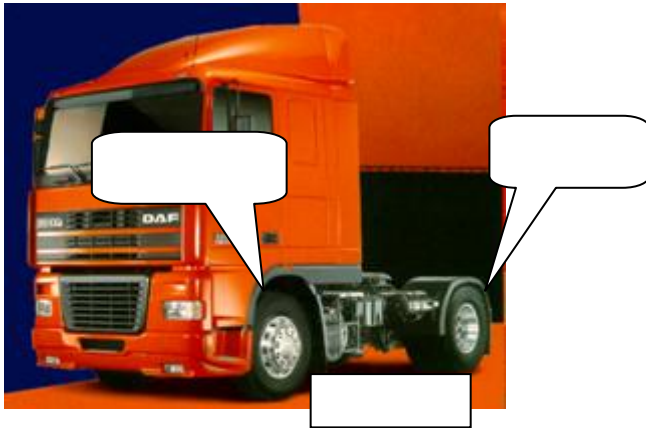


Transports combinés 5 essieux

A l'aide des connaissances que vous avez acquises, complétez les cases vides du tableau :

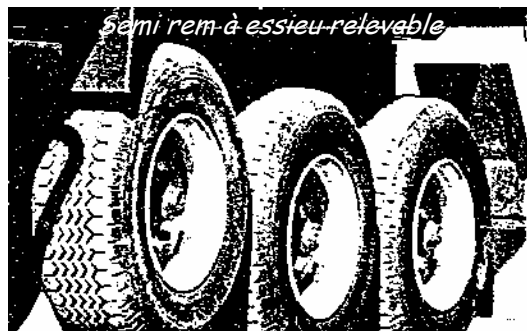
Véhicules	PTRA maxi
Véhicule articulé 4 essieux	
Ensemble de véhicules 4 essieux	
Véhicule articulé 5 essieux	

Un essieu peut avoir trois rôles :



LE POIDS MAXI PAR ESSIEU

Un essieu isolé peut supporter une charge maxi de **13 tonnes**



LES EQUIPEMENTS ACCESSOIRES

A partir 500 KG de PTAC, un véhicule doit être **IMMATRICULE**

A partir de 3.5 tonnes de PTAC

A partir de 6 t de PTAC

Le talon du certificat d'assurance n'est plus obligatoire sur le pare brise

A partir de 7,5 tonnes de PTAC

Les véhicules affectés au transport de matières dangereuses sont équipés de :

- 2 extincteurs
- Une plaque de couleur orangée
- Un coupe circuit à l'intérieur de la cabine.

A partir de 12 t de PTAC



Pour tout vh articulé ou train routier

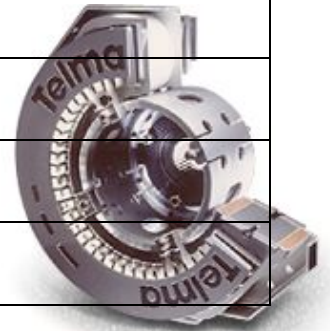
LES MAJORATIONS DE POIDS

Si le véhicule est équipé d'un **ralentisseurs électriques ou hydrauliques** : il bénéficie d'une majoration du poids du ralentisseurs dans la limite de **500 kg**.

Par cette mesure, l'Etat souhaite ne pas pénaliser les entreprises qui s'équipent de cet organe de sécurité. Ainsi, les transporteurs peuvent limiter la perte de charge utile (et donc de chiffre d'affaire) que constitue l'installation d'un ralentisseur.

Exemple :

PTAC ou PTR	Poids du ralentisseur	PTAC ou PTR maxi
19 tonnes	300 kg	
19 tonnes	600 kg	
32 tonnes	800 kg	
40 tonnes	300 kg	



LA SURCHARGE

La surcharge est une infraction sévèrement sanctionnée. Elle entraîne l'immobilisation du véhicule si le dépassement est supérieur à 5%.

Il existe plusieurs types de surcharge :

-
-
-

Bien sûr, pour chaque type de surcharge, le conducteur aura une amende et le véhicule pourra être immobilisé.

De manière générale, dépassement de la longueur, la largeur ou du poids autorisé du véhicule, est sanctionné sauf dans un cas :

LE CHARGEMENT

Nous avons vu que pour connaître la quantité de marchandises pouvant être transportées dans un camion, il faut établir sa Charge Utile (CU).

Dans certains cas, il faut aussi calculer le volume utile du véhicule

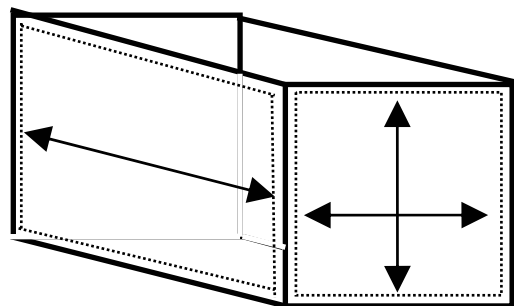
Volume utile = HAUTEUR UTILE (Hauteur intérieure de la caisse)

✗ LONGUEUR UTILE (Longueur intérieure de la caisse)

✗ LARGEUR UTILE (Largeur intérieure de la caisse)

Calcule le volume utile de cette caisse :

Largeur 2,55 m
Longueur : 13,5 m
Hauteur utile : 2,20 m
Epaisseur des parois : 5 cm



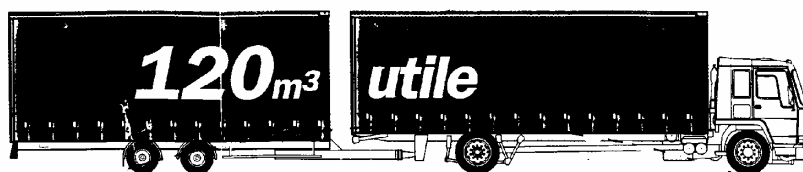
Largeur utile =

longueur utile =

VOLUME UTILE :

En général, le volume utile d'un véhicule est fixé par le constructeur.

Exemple :



Train routier optimisé (remorque essieux centraux / Porteur 4x2)

Pour augmenter le volume utile de véhicules, certains constructeurs ont mis au point des systèmes de plafond sur-élevable ou des véhicules sur-baissés ...

LES PALETTES

Les palettes sont des supports en bois servant à la manutention des marchandises. Elles rentrent dans le calcul du poids de la marchandise puisqu'elles sont considérées **comme des emballages**.

Elles peuvent être consignées : elles sont récupérées à la fin du transport pour être réutilisées. Une palette neuve coûte environ 22 € l'unité.

Si elles ne sont pas consignées, elles sont détruites à la fin du transport..

Il existe deux types de palettes standardisées :



LES PALETTES EURO:

LES PALETTES ISO :

Pour chaque type de véhicule, le conducteur doit savoir exactement combien de palettes il peut charger :

A savoir : Une semi remorque maxi code peut embarquer :

Exemples :

